



BOURSE ENFANTINE PAR LE SOU DES ECOLES DE PERON

Samedi 22 septembre 2018
9h00 à 13h30

RÈGLEMENT 2018

Les personnes désirant mettre en vente des articles **personnels usagés mais en bon état et propres**, s'engagent à respecter le présent règlement, à savoir :

1. DÉPÔT : vendredi 21 septembre de 19h à 21h

Au préalable, vous devez **étiqueter tous vos articles** en indiquant, votre **NOM, l'âge et le prix fixé** (*Merci de ne pas mettre d'agrafe ni d'épingle / veillez à mettre une étiquette de taille lisible*)

Exemple :

TARTANPION Robe 3 ans 2€

En venant déposer vos articles, vous devrez :

*obligatoirement vous munir de **votre pièce d'identité en cours de validité** ;

***remplir l'attestation sur l'honneur** ;

*déposer vos articles **aux bons endroits** dans la salle (*en fonction de la taille, du sexe, du type de jeux, du matériel de puériculture...merci de suivre les instructions de l'équipe présente*) : tout article non étiqueté ne sera pas vendu ;

*nous laisser **un gros sac/une boîte avec votre nom dessus** pour récupérer vos invendus.

[Le Sou des écoles se réserve le droit de refuser les trop grandes quantités d'articles](#)

2. VENTE : samedi 22 septembre de 9h00 à 13h30

Nous gérons la vente, pensez simplement à **vous munir d'un sac pour vos achats**.

[Rangement dès 14h00 : toutes les aides sont les bienvenues pour ranger les invendus, merci d'avance !](#)

3. REPRISE DES INVENDUS et de la CAGNOTTE : samedi 22 septembre entre 17h et 19h

!!! Tous les articles non récupérés aux horaires indiqués seront remis à une association de notre choix. Le gain sera attribué d'office à l'association du Sou des écoles de Péron !!!

Signature :

*Répartition des bénéfices : 70% pour le vendeur, 30% pour le Sou des écoles
L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou vol des articles mis en vente*